

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le

ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

OSSAU

2040

Un projet durable  
une vallée vivante

## Bilan de la concertation

# Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau

Version du 11 juillet 2025

Dossier pour Arrêt en  
Conseil Communautaire  
du 17 juillet 2025



Renseignements :

[scot@cc-ossau.fr](mailto:scot@cc-ossau.fr) - 05 59 05 66 77

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.

## SOMMAIRE

<b>CADRAGE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>BILAN DE LA CONCERTATION DE L'ELABORATION DU SCOT DE LA VALLEE D'OSSAU.....</b>	<b>8</b>
<b>Mise à disposition d'un registre et des éléments d'avancement du SCoT au siège de la Communauté de communes.....</b>	<b>10</b>
<b>Site internet .....</b>	<b>10</b>
<b>Bulletin communautaire et articles dans la presse locale.....</b>	<b>13</b>
<b>Organisation de réunions publiques .....</b>	<b>17</b>
<b>Recueil des contributions du public par voie postale ou électronique.....</b>	<b>22</b>
<b>CONCLUSIONS : SYNTHESE DES APPORTS DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>24</b>

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

# CADRAGE REGLEMENTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

La concertation se définit par l'action d'associer à une réflexion ou à un projet, toutes les personnes concernées. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, elle correspond au processus mis en œuvre par la collectivité dans l'optique de favoriser la participation de divers publics (conseillers municipaux, personnes publiques associées, associations locales, habitants, usagers...) et de permettre l'expression des parties prenantes sur les éléments constitutifs du document d'urbanisme en amont de sa finalisation.

La concertation s'inscrit dans le cadre juridique de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 qui l'a rendue obligatoire dans un souci de clarté et de démocratie des politiques d'urbanisme mais également dans l'optique de permettre une meilleure adhésion des Schémas de Cohérence Territoriale aux enjeux de société actuels dans une perspective de développement durable. Elle fait partie intégrante du processus d'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale. La réglementation prévoit que la collectivité délibère dès la prise de décision d'engager l'élaboration d'un SCOT sur les principales modalités de la concertation (art L.103-4 du CU).

**Les objectifs et les modalités de la concertation déclinés dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la vallée d'Ossau ont été définis dans la délibération du 4 novembre 2021 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation :**

- Mise à disposition au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 avenue des Pyrénées, 64260 ARUDY, aux jours et heures d'ouverture au public, d'un registre permettant au public d'apporter des contributions, ainsi que de l'ensemble des éléments du SCoT une fois ces derniers validés, ainsi que du « Porter à connaissance » et la « Note d'enjeux » de l'État ;
- Informations sur l'avancement de la démarche sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ;
- Informations sur l'avancement de la démarche sur le bulletin communautaire publié par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, ainsi que la diffusion d'articles dans la presse locale ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Recueil des contributions du public par voie postale ou électronique ([scot@cc-ossau.fr](mailto:scot@cc-ossau.fr))

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

# BILAN DE LA CONCERTATION DE L'ELABORATION DU SCOT DE LA VALLEE D'OSSAU

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

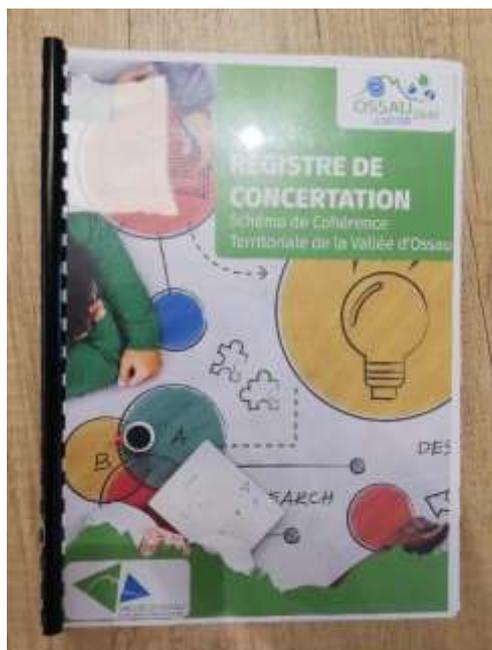
Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

## Mise à disposition d'un registre et des éléments d'avancement du SCoT au siège de la Communauté de communes

Un registre a été mis en place mais aucune contribution n'y a été enregistrée. L'ensemble des études et éléments du SCoT fut joint au registre et alimenté au fur et à mesure, particulièrement les synthèses du diagnostic de territoire, le Projet d'Aménagement Stratégique, DOO...



## Site internet

Le site internet a été régulièrement mis à jour afin de :

- Détailler la procédure du SCoT et expliquer ce qu'est un SCoT,
- Mettre en ligne les documents d'avancement du SCoT,
- Faire la communication des réunions publiques,
- Inviter la population à faire des contributions dans le cadre de la concertation.

**Réunion publique SCOT**

Le SCOT définit le projet de territoire pour la Vallée d'Ossau 2040.

Après un travail en grande échelle du territoire et la définition d'un stratégie, la démarche entreprise y a été finalisée à ce jour avec la distribution d'un ensemble de prospectives et de recommandations qui s'appuient sur l'état des lieux (diagnostic de l'état communautaire) et les orientations de l'État.

Le Comité de Coopération organise une réunion publique de présentation de la SCOT le **jeudi 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures**, Maison des Associations à Meyracq (Meyracq).

À noter la date requiert d'être en ligne également au dernier semestre 2025, avant application définitive du SCOT par le conseil communautaire.

**Schema de Coherence Territoriale de la Vallée d'Ossau**

**Mardi 30 juillet**  
18h  
Meyracq

DC VALLEE D'OSSAU  
1 Avenue des Forêtiers  
64120 Meyracq  
☎ 05 59 05 86 77  
✉ [comc@dc-ossau.fr](mailto:comc@dc-ossau.fr)

**Atelier participatif SCOT**

Participez à la construction du cadre de vie de demain en se projetant Ossau 2040 avec un atelier sur site, en présence de l'ensemble des acteurs de l'habitat local, des associations.

Cet atelier aura lieu le **jeudi 4 juin à 9h** à Seignacq-Meyracq, salle de l'Europe.

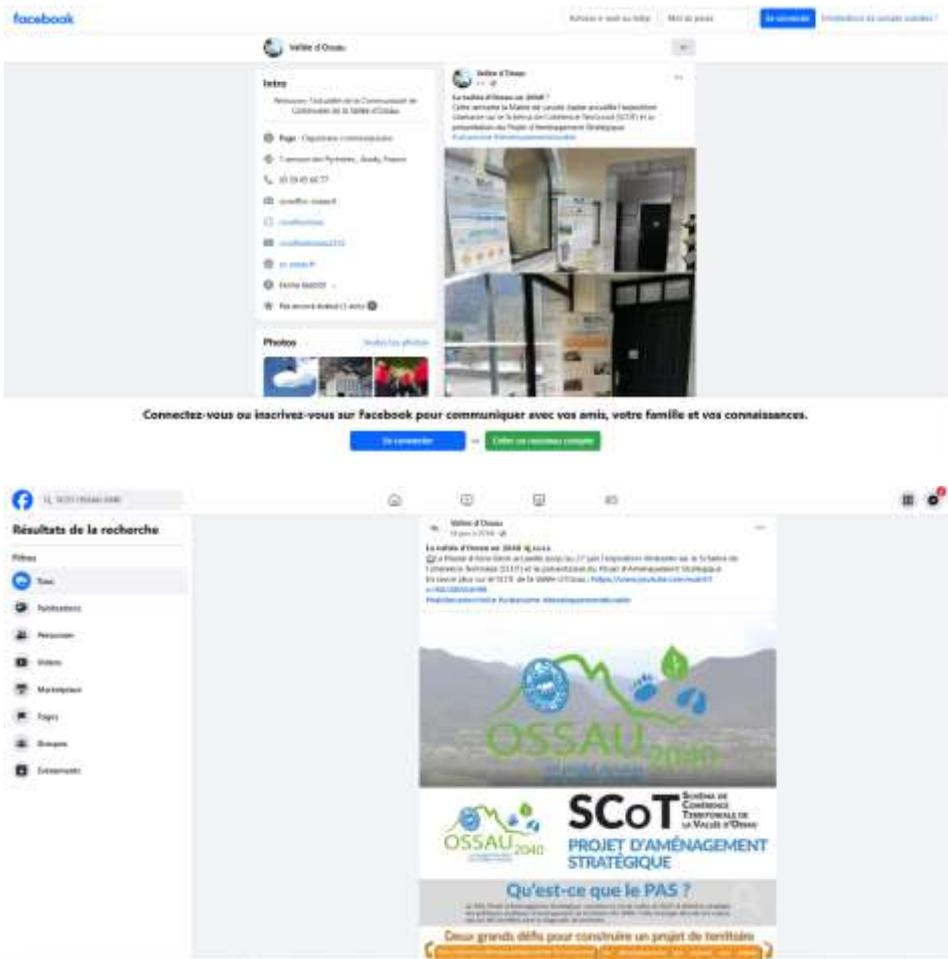
**PARTICIPATIF**  
Schema de Coherence Territoriale de la Vallée d'Ossau

**Vendredi 06 juin - 9h**  
Salle de l'Europe -  
Seignacq - Meyracq

DC VALLEE D'OSSAU  
1 Avenue des Forêtiers  
64120 Meyracq  
☎ 05 59 05 86 77  
✉ [comc@dc-ossau.fr](mailto:comc@dc-ossau.fr)



La page Facebook a également régulièrement été mise à jour.





### Bulletin communautaire et articles dans la presse locale

Le bulletin communautaire a produit plusieurs articles concernant le SCOT.



**COMPÉTENCE URBANISME**



**LA TRAME VERTE ET BLEUE**

Un outil pour maintenir la biodiversité dans nos territoires et lutter contre le changement climatique

En vue de la mise en place de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la CC Vallée d'Ossau a lancé une étude Trame Verte et Bleue sur son territoire, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA).

**La Trame Verte et Bleue :**  
 est définie par les continuités écologiques à l'échelle de l'espace qui va permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de communiquer, de se nourrir et de se reproduire (bois, prairies, forêts, zones, cours d'eau)...

Ces derniers éléments, les espaces naturels ont été fragilisés, notamment par l'urbanisation et l'agriculture intensive. Les espèces ont donc dû plus ou moins se déplacer et s'adapter.

Certains espaces ont une fonction de « réservoir » : ils les espèces peuvent se reposer, se nourrir, se reproduire (chêne, prairie ou marais par exemple).

D'autres ont une fonction de « corridor » : ils servent au déplacement des espèces (maisons, haies...). Certains peuvent avoir les deux fonctions.

**Un outil d'aménagement**  
 La Trame Verte et Bleue constitue un outil d'aménagement du territoire. Les documents d'urbanisme doivent intégrer les composantes. La Vallée d'Ossau permettra de guider les choix d'aménagement dans le respect de la biodiversité de la Vallée d'Ossau.

La Trame Verte et Bleue constitue un outil réglementaire mais une aide à la décision des projets d'aménagement. Elle s'articule avec les politiques environnementales déjà existantes (Plan de l'Air et de l'Atmosphère, etc.).

Les inventaires naturalistes de la Vallée permettront la réalisation d'une cartographie identifiant les espaces naturels remarquables de la Vallée d'Ossau (zones humides, prairies, forêts, haies...). La Trame Verte et Bleue contribuera à un diagnostic du territoire et permettra ainsi de favoriser des choix d'aménagement garantis de la bonne prise en compte de la biodiversité de la Vallée d'Ossau.



**TERRITOIRE FRAGMENTÉ**



**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Les élus ont adhéré pour la prescription du SCoT le 4 novembre dernier. Il s'agit en quelque sorte de « l'acte de naissance officiel ». Sa mise en œuvre est prévue pour 2025, entre les phases d'étude, de concertation et les phases administratives.



**2021** Prescription de l'élaboration du SCoT

**2022** Réalisation du diagnostic territorial / Début du PAS en conseil communautaire

**2023** Définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) / Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs : prescriptions et recommandations

**2024** Programme d'actions / Arrêt du projet

**2025** Consultation des personnes publiques associées / Évaluation environnementale continue / Approbation du SCoT / Mise en œuvre du SCoT

### COMPÉTENCE URBANISME

## LA TRAME VERTE et BLEUE

Résultats de l'étude en vallée d'Ossau

Plus de la moitié de la superficie (53,5 %) de la Vallée d'Ossau est un territoire de biodiversité, principalement composée par les pelouses sèches et les forêts. La fonctionnalité d'une trame est évaluée selon la capacité d'une ou plusieurs espèces à pouvoir se déplacer d'un habitat à l'autre.

Pour les cours d'eau, en fonction de la présence de plusieurs obstacles, tels que barrages ou des seuils, même si ces obstacles sont quasiment tous équipés de dispositifs de franchissement (comme le ponton par exemple).

Concernant les zones humides, qui jouent un rôle crucial dans la régulation des crues et la qualité de l'eau, elles sont fortement menacées. Certains secteurs sont touchés de fort près en raison du manque important de zones humides et de leur rôle de compensation avec d'autres milieux : prairies de flore ou herbacées, vallée de Sennesval, du Valentin au secteur des Lacs d'Orre.

Les milieux ouverts sont très représentés en Vallée d'Ossau. Il s'agit de différents milieux selon le secteur : en plaine, il s'agit principalement des prairies avec leurs différents sous-types (douches, pelouses). Ces milieux sont bien connectés entre eux, en raison des grandes superficies qu'ils couvrent, en particulier au niveau autour du Pic du Midi d'Ossau ou du Meule de Jouté. En plaine ou en vallée, une gestion adaptée permettrait d'améliorer encore leur intérêt écologique (fauche tardive, pratiques extensives). Ces milieux ouverts (prairies et pelouses), qui jouent un rôle de habitat naturel, présentent une diversité d'espèces faunistiques et floristiques très élevée.

Les milieux forestiers ont la réputation de la plus représentée en Vallée d'Ossau. Les forêts anciennes (patrimoine à l'UNESCO) et d'autres communautés sont les éléments les plus remarquables. Les milieux forestiers possèdent une forte valeur fonctionnelle, particulièrement en montagne. En plaine et dans le piémont, l'emploi agricole permet de maintenir les paysages ouverts, lorsqu'il gère de la bonne fonctionnalité du milieu forestier.

### SCOT VALLEE D'OSSAU

**Le Schéma de Cohérence Territoriale : un document de planification stratégique fixant les grandes orientations d'aménagement et de développement de la Vallée d'Ossau pour les 20 ans à venir.**

Dans ce 1<sup>er</sup> volet, il analyse le fonctionnement de la vallée dans son contexte géographique, les enjeux territoriaux en cours d'évaluation. A partir des enjeux identifiés, les différents secteurs de la Vallée d'Ossau (Développement Stratégique) et les différents secteurs de la Vallée d'Ossau (Développement Stratégique) sont analysés. Ce projet sera ensuite intégré au Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau, en tenant compte des enjeux identifiés et évalués. Les différents secteurs de la Vallée d'Ossau (Développement Stratégique) et les différents secteurs de la Vallée d'Ossau (Développement Stratégique) sont analysés. Ce projet sera ensuite intégré au Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau, en tenant compte des enjeux identifiés et évalués. Les différents secteurs de la Vallée d'Ossau (Développement Stratégique) et les différents secteurs de la Vallée d'Ossau (Développement Stratégique) sont analysés. Ce projet sera ensuite intégré au Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau, en tenant compte des enjeux identifiés et évalués.

#### Carte de la trame verte et bleue

- Cours d'eau
- Zones humides : réservoirs
- Zones humides : corridors
- Prairies : réservoirs
- Prairies : corridors
- Landes : réservoirs
- Landes : corridors
- Pelouses : réservoirs
- Pelouses : corridors
- Forêts : réservoirs
- Forêts : corridors

0 2,5 5 km

Plusieurs articles de presse ont également été publiés dans différents journaux.



# Deux grands défis pour le projet de territoire « Ossau 2040 »

Lors du dernier conseil communautaire, un débat a eu lieu sur le projet d'aménagement stratégique baptisé « Ossau 2040 ».

Les élus de la communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO) se sont réunis dernièrement au siège de l'intercommunalité à Arudy. L'ordre du jour comprenait plus de 30 points. L'ensemble des rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Premier gros dossier abordé : la modification proposée des statuts de la collectivité, lesquels permettent à cette dernière d'agir réglementairement sur des domaines d'intérêt intercommunal autres que ceux définis par la loi.

A ce titre, l'intercommunalité a officiellement validé, après débats préalables ces dernières semaines et en séance, une prise de compétence en matière de « conception, création, aménagement et gestion d'un outil de promotion de l'activité pastorale ».

## Redynamiser la Falaise aux vautours

Conformément à la stratégie valéenne de développement touristique adoptée en juillet 2023, une étude a été menée ces derniers mois par la commune d'Aste-Béou avec l'ensemble des partenaires dans le but de moderniser et redynamiser la Falaise aux vautours, un site à fort potentiel mais fermé depuis quelques années. Les conseillers ont validé en conséquence le lancement d'une étude de programmation en vue de la requalification du bâtiment de la Falaise aux vautours.

**Autres nouvelles compétences.** Parmi les autres compétences modifiées, les élus ont précisé le champ d'action de la CCVO en matière de soutien à la parentalité et d'espace de vie sociale (EVS), mais également de services de mobilité dans le cadre de la délégation partielle de compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité organisatrice des mobilités localement. Enfin, la prévention de la prolifération des frelons asiatiques (incluant la destruction de nids), en soutien à la filière apicole, a également été entérinée officiellement, bien que mise en œuvre avec succès depuis déjà de nombreuses années.

**Projet de territoire « Ossau 2040 ».** Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT), un débat a eu lieu sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) baptisé « Ossau 2040 », sur lequel les élus communautaires ont planché ces derniers mois.

Ce projet de territoire vise à répondre à deux grands défis : d'une part, assurer une nouvelle croissance démographique sur l'ensemble de la vallée d'Ossau, et d'autre part, répondre aux enjeux



L'Espa a été choisi comme nouvel opérateur pour relancer les animations autour du lac de Castet. Lionel Hruquet

de la transition écologique et climatique. Sur ce dernier point, plusieurs objectifs sont visés : préserver les ressources naturelles et agricoles, maintenir l'attractivité du territoire en préservant son environnement et en proposant un développement territorial qui puisse s'adapter aux enjeux climatiques et à la prise en compte et la prévention des risques naturels.

**Des vélos pour les résidents d'Ehpad.** Deux vélos-cargos triporteurs ont été acquis par la collectivité pour favoriser la pratique du vélo pour tout type de publics. Co-financés par l'Agence de la transition écologique (Ademe), ils pourront être gracieusement mis à disposition pour des structures du territoire accueillant ou accompagnant des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. **Service d'aide à domicile.** Le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) a été créé en 2021 pour gérer la compétence « aide à domicile » à l'échelle du territoire. Ce service, qui assure un rôle essentiel au quotidien pour les aînés ossalois, s'est récemment enrichi de la gestion du portage de repas à domicile. Aujourd'hui, les 65 personnes qui composent l'équipe du CIAS accompagnent quotidiennement 255 bénéficiaires sur l'ensemble

des 18 communes, à hauteur de 52 000 heures effectuées par an.

**Lac de Castet et sports de pleine nature.** Les conseillers ont approuvé le projet de convention de sous-occupation du domaine public avec l'EPSA, gestionnaire des stations de ski béarnaises et du petit train de La Rhune, pour l'autorisation d'occupation temporaire de l'Espace naturel du lac de Castet. Une redevance annuelle fixe de 8 000 euros et une part variable de 2 % du chiffre d'affaires ont été retenues, et ce pour une durée de cinq ans.

Le passage d'Orteigfèral l'objet, ces prochaines semaines, d'une re-fonte totale de sa main courante. Déjà soutenue par le Département, cette opération a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Parc national des Pyrénées, ce sentier mythique et vertigineux permettant d'accéder au refuge d'Arremoult, au lac d'Artouste ou encore au pic Palas.

Deux nouvelles manifestations seront également soutenues cette année par la CCVO : un événement d'escalade à Arudy, organisé par l'association Team Plots, et un Grand parcours canyon en haute vallée d'Ossau, animé par le comité régional Nouvelle-Aquitaine des Clubs alpins de montagne.

## Parmi les autres points à l'ordre du jour

Des avenants au marché du nouvel Ehpad de Louvie-Juzon ont été validés, l'opération de construction en cours étant pour le moment maîtrisée, tant dans son calendrier que dans sa partie financière.

Trois parcelles ont été cédées à des entreprises au niveau de la ZAE des Fours à Chaux au prix de 23 euros HT le mètre carré.

Des subventions ont été accordées aux partenaires de l'Été Ossalois, aux structures agricoles mobilisées sur la valorisation des produits et filières locales, à la Mission locale et d'autres acteurs économiques.

L'intercommunalité s'est engagée sur la mise en œuvre d'un programme d'études préalable au programme d'actions et de prévention des inondations du gave d'Oloron qui mobilisera la collectivité ces trois prochaines années de façon conséquente.

Une convention a été adoptée pour organiser le rôle précieux de RESO (Recyclerie solidaire d'Ossau) et ses nombreux bénévoles pour la réutilisation et le réemploi d'objets apportés en déchetterie.

**Bielle : réunion publique mardi sur le SCOT de la vallée d'Ossau**






Un projet de territoire pour la Vallée d'Ossau à l'horizon 20 ans.

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2025 À 17H02.

**Bielle : réunion publique mardi sur le SCOT de la vallée d'Ossau**

**La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau organise une réunion publique pour présenter le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT, le 1<sup>er</sup> juillet à Bielle.**

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau a débuté la démarche d'élaboration de SCOT il y a plus de 3 ans. Ce document doit définir le projet de territoire pour la vallée à horizon 20 ans. Après avoir travaillé sur les grands enjeux du territoire et défini une stratégie, la démarche touche maintenant à sa fin avec la déclinaison d'un ensemble de prescriptions et recommandations qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme de chaque commune (PLU ou cartes communales). Cet ensemble de règles constituera le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT.

**Recevez nos newsletters**  
Inscrivez-vous pour recevoir les newsletters de la R4P dans votre boîte mail

**S'INSCRIRE**

La Communauté de communes organise une réunion publique de présentation de ce DOO le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h, Maison des associations à Bielle (salle Edelweiss).

À noter qu'une enquête publique aura également lieu dernier semestre 2025, avant approbation définitive du SCOT par le conseil communautaire.

**LOUVIE-JUZON**

**Le projet de SCOT «Ossau 2040» présenté jusqu'au 6 février**



Disponibles dans le hall de la mairie de Louvie-Juzon. Photos: Interurbain

Dans le cadre d'une présentation itinérante, le projet de SCOT (schéma de cohérence territoriale) «Ossau 2040» est exposé cette semaine et jusqu'au jeudi 6 février dans le hall de la mairie. Quatre kakémonos sont installés pour permettre aux habitants de la commune et de la vallée de venir s'informer et d'identifier les enjeux d'avenir dans les différents domaines stratégiques pour les vingt prochaines années. Un projet phare pour le territoire qui aborde les problématiques de l'habitat, de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, de la mobilité, du paysage, des énergies et de la gestion des risques. Chacun peut participer à la construction de l'avenir de la vallée. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la communauté de communes de la vallée d'Ossau.

## Organisation de réunions publiques

Au total 4 réunions publiques ont été organisées :

- 2 en phase diagnostic : le 27 avril 2023 à Sévignac-Meyracq et le 2 mai 2023 à Laruns,
- 1 en phase PAS à Bielle le 10 décembre 2024 à Bielle,
- 1 en phase DOO à Bielle le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à Bielle.

**OSSAU 2040**  
un projet ambitieux pour votre territoire

# RÉUNION PUBLIQUE

## Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau

Participez à la construction du projet Ossau 2040  
présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs

**Mardi 1er juillet  
18h  
Maison des associations - Bielle**

**VALLEE D'OSSAU**  
SCOT

Renseignements :  
scot@icc-ossau.fr - 05 59 05 66 77

*Affiche de la réunion publique du 1er juillet 2025*

### Réunions publiques en phase diagnostic le 27 avril 2023 à Sévignacq-Meyracq et le 2 mai 2023 à Laruns



Les principales thématiques abordées ont été les suivantes.

#### Procédure

Plusieurs questions ont porté sur la procédure du SCoT. Le bureau d'études a précisé que les habitants sont associés tout au long de la démarche, aussi bien en réunions publiques que grâce à divers supports (registre, courrier, site internet, panneaux d'informations, etc.) ; une enquête publique sera conduite plus tard.

#### Impact du ScoT sur le quotidien des habitants

Plusieurs participants ont demandé l'impact du SCoT sur leurs terrains constructibles. Le bureau d'études a précisé que le SCOT n'est pas un PLU ou une carte communale, il n'a donc pas vocation à agir sur les parcelles ; il donne cependant un cadre pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

#### Diminution des terrains constructibles

Plusieurs habitants ont fait part de leur étonnement quant à la volonté de réduire la constructibilité en milieu rural du fait de la loi Climat et Résilience et de l'objectif ZAN », ils estiment que c'est la fin de communes rurales.

Le bureau d'études a précisé que la modération d'espace n'impliquait pas forcément moins de constructions, mais l'objectif est de construire mieux et sur moins de foncier. En vallée d'Ossau, l'objectif est de relancer, bien au contraire, la production de logements et surtout de résidences principales pour maintenir les jeunes sur le territoire.

## **Réunion publique de présentation du PAS le 10 décembre 2024 à Bielle**



Les principales thématiques abordées ont été les suivantes.

### Mobilité en vallée d'Ossau

Plusieurs questions concernent la question de la mobilité en vallée d'Ossau et les problématiques de déplacements au sein de la vallée ou vers les territoires voisins.

Les techniciens (Communauté de communes et bureau d'études) ont précisé que la mobilité est une compétence de la Région. Un système de transport à la demande est en place jusqu'à Gan mais fonctionne peu. Le SCoT vise à rapprocher les habitants des services et des équipements en créant du logement sur toutes les communes et en maintenant les services de proximité dont les commerces.

### Hydroélectricité

Plusieurs questions concernent le développement de l'hydroélectricité.

Les élus ont précisé que c'était leur souhait que de soutenir la filière, y compris en favorisant l'essor de la « petite hydroélectricité ».

### Rénovation de l'habitat

Les participants ont demandé quelles étaient les actions pour favoriser la réhabilitation de l'habitat.

Les élus ont répondu qu'un programme d'action sur l'habitat est en cours de construction, notamment en lien avec la démarche « Petites villes de demain » sur les communes de Laruns et d'Arudy. L'objectif est d'aider financièrement et techniquement les particuliers pour la réhabilitation, y compris thermique de leurs logements, principalement pour favoriser le locatif et la résidence principale.

## **Réunion publique de présentation du DOO le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à Bielle**



Les principales thématiques abordées ont été les suivantes.

### Logements sociaux

Certains participants ont demandé comment faire venir les bailleurs sociaux.

La Communauté de communes s'est engagée dans la réalisation d'un programme d'action en faveur de l'habitat. Plusieurs contacts ont été pris avec les bailleurs afin de les inciter à venir sur le territoire, cela a permis de comprendre leurs attentes notamment en termes de viabilité économique des futures opérations.

### Logements à produire

Plusieurs questions concernent le nombre de logements qui paraît élevé à produire face à la croissance démographique programmée.

Le bureau d'études a précisé que le nombre de logements estimé entre 900 et 1000 logements sur 20 ans comprend :

- Les résidences principales (environ 60 à 70 %),
- Les résidences secondaires (environ 30 à 40 %),
- Les besoins liés aux nouveaux habitants,
- Les besoins liés au desserrement des ménages et au fait que la taille des ménages (nombre de personnes par logement) diminue chaque année.

### Devenir de la forêt

Le débat s'est porté sur le devenir de la forêt en vallée d'Ossau.

Les élus précisent que leur souhait est de développer la filière bois, principalement pour une utilisation locale (bois-énergie, bois d'œuvre). C'est un souhait à long terme car il y a de nombreuses contraintes (topographie, propriété, etc.).

## Recueil des contributions du public par voie postale ou électronique

La communauté de communes a reçu deux contributions écrites concernant le SCoT. Elles concernent les thématiques suivantes :

- Augmentation du prix du foncier en vallée d'Ossau,
- Manque de logements sociaux,
- Importance de l'attractivité des centres-bourgs,
- Importance de l'habitat partagé,
- Enjeux liés à l'eau,
- Importance de la pratique nautique touristique.

Le SCoT a répondu à ces remarques dans les prescriptions du DOO. Concernant la pratique nautique touristique, cela renvoie à la prise en compte des activités de pleine nature dans le cadre de la stratégie touristique déclinée dans le PAS et le DOO.

## Autres actions de concertation réalisées

En plus des modalités de concertation prévues dans la délibération de prescription et présentées ci-avant, une exposition itinérante a été mise en place sur plusieurs semaines à l'aide de panneaux type « roll-up » dans plusieurs mairies du territoire, au siège de la communauté de communes et lors de réunions publiques de concertation.



**Exposition à Castet (mairie)**



**Exposition à Buzy (mairie)**



**Exposition à Arudy (mairie)**



**Exposition à Eaux-Bonnes (mairie)**

En plus de cette exposition, un atelier de travail sur la thématique du tourisme a été organisé le 17 octobre 2024, ouvert aux socio-professionnels du secteur. Un autre atelier, ouvert à toute la population, a été organisée en fin de démarche, le 6 juin 2025 pour travailler sur le DOO et plus spécifiquement le cadre de vie. Ce dernier atelier a été l'occasion de compléter le DOO, et plus spécifiquement l'axe 4 relatif aux paysages et au cadre de vie, tout particulièrement sur la qualité des espaces publics dans les opérations d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

# CONCLUSIONS : SYNTHÈSE DES APPORTS DE LA CONCERTATION

Envoyé en préfecture le 04/08/2025

Reçu en préfecture le 04/08/2025

Publié le



ID : 064-246400337-20250724-D2025\_090-DE

La démarche de concertation du SCoT a été mise en place tout au long de la phase d'élaboration du document, au travers de différents outils : site internet, articles de presse, registres de concertation, mise à disposition de documents, panneaux d'information, réunions publiques.

Les modalités de concertation initialement prévues par le Conseil Communautaire lors de la délibération du 4 novembre 2021 ont été respectées.

Chacune des modalités s'est avérée efficace car elles ont permis, *in fine*, de porter à la connaissance du public la démarche « SCoT », d'expliquer le projet de territoire porté par la Communauté de communes et les communes, de recueillir les remarques sur différentes thématiques liées directement ou indirectement au SCoT, tout cela dans une démarche d'amélioration continue du document d'urbanisme.

Il faut noter une participation continue de la population tout au long de la démarche, et plus spécifiquement lors de chaque réunion publique qui a accueilli 15 à 50 personnes en moyenne.

#### Apports de la concertation pendant la phase diagnostic et la phase PAS

La concertation pendant la phase diagnostic et PAS a permis d'amender le PAS sur les points suivants :

- Importance pour les habitants de la vallée d'accéder au logement,
- Enjeux des sites naturels emblématiques en saison estivale avec des pics de fréquentation qui peuvent avoir des impacts négatifs sur ces sites,
- Importance de l'agro-pastoralisme à l'échelle de la vallée,
- Enjeux de mobilités pour éviter le recours systématique à la voiture individuelle,
- Enjeux de la stratégie touristique en station face au changement climatique et au manque de neige en hiver.

#### Apports de la concertation pendant la phase de traduction réglementaire (DOO, DAACL)

La concertation pendant la phase de traduction réglementaire a permis d'amender le SCoT sur les points suivants :

- Renforcement des prescriptions pour mobiliser les logements vacants,
- Renforcement des prescriptions pour proposer une diversité de logements afin de répondre à tous les parcours résidentiels,
- Renforcement des prescriptions pour interdire le photovoltaïque au sol,
- Renforcement des prescriptions pour prendre en compte l'identité des centres-bourgs dans le développement urbain futur (prise en compte du paysage et du patrimoine).